

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2024 à 20h

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BOSSARON Pascal - M MENDES Teddy - Mme JAFFEUX Christine - M ABAD Mickaël - Mme BAYLE Léa –
Mme PINON Sandra - M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel,
conseillers municipaux.

Absents : M BERGER Frédéric (pouvoir à Mme PINON) - M MENDES Teddy (pouvoir à Mme QUINET)

ORDRE DU JOUR

Présentation Conseil départemental : AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) et ECIR (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux)

Investissement

- Opération116 - Réfection voirie Rue du grand champ – Validation devis Délélibération
- Opération126 – Rénovation énergétique école de Chazelles
 - Demande inscription au Fond Intervention Communal 2025 Délélibération
 - Demande fond de concours CCPL Délélibération

Communauté de communes

- Adhésion service commun Limagne Numérique Délélibération

Personnel

- Suppression postes non pourvus Délélibération

Participation citoyenne :

- Adhésion au dispositif participation citoyenne Délélibération

Présentation Conseil départemental : AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) et ECIR (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux)

Des représentants du Conseil Départemental présentent aux élus la politique d'animation foncière agricole menée par le département et ses outils.

Les différents modes d'aménagement foncier rural possibles sont :

- la réglementation des boisements
- l'aménagement foncier agricole et forestier
- les échanges et cessions d'immeubles ruraux
- la mise en valeur des terres incultes

Procédure

Ces procédures sont menées à la demande d'une ou plusieurs communes, par des commissions communales ou intercommunales, sous la responsabilité du Département.

Elles comportent plusieurs **enquêtes publiques**, afin de permettre une **large consultation** des propriétaires et des habitants. En réalisant et en finançant les procédures, le Conseil départemental répond à la nécessité d'aménager le territoire, de favoriser un partage de l'espace, organisé et équilibré, entre les diverses activités concourant du développement du milieu rural. Le développement durable de l'espace rural constitue une de ses priorités.

Ainsi, le Conseil départemental souhaite que l'aménagement foncier permette la mise en valeur de l'espace, en tenant compte des aspects économiques, sociaux, et environnementaux, c'est-à-dire préserver les ressources, voire les améliorer.

De manière simplifiée, les procédures se résument ainsi :

- **la réglementation des boisements** :
cet aménagement concerne la plantation d'un terrain non boisé ou la replantation d'un massif boisé de moins de 4 ha.
- **L'aménagement foncier agricole et forestier** :
le parcellaire est modifié pour améliorer les conditions d'exploitation et la gestion du foncier, tout en préservant les espaces naturels, en particulier le réseau de haies.
- Des **échanges et cessions d'immeubles ruraux** sont proposés aux propriétaires dans le but de regrouper le foncier. Cette opération ne débouche sur aucuns travaux et le cadastre de la commune n'est pas remanié.
- La **mise en valeur des terres incultes**. L'objectif est de supprimer les friches sur les terres agricoles manifestement sous exploitées.

DELIBERATION N° 21/2024

OPERATION 116 – REFECTION VOIRIE RUE DU GRAND CHAMP – APPROBATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser une réfection de la voirie rue du grand champ à Chazelles.

Il présente le devis :

LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS

| | | |
|---|--------------|-----------------|
| ○ | 12 275.00 HT | 14 730.00 € TTC |
|---|--------------|-----------------|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le devis pour un montant total de **14 730.00 € ttc**
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2024 à l'opération 116 VOIRIE,
- précise que ces travaux seront inscrits dans le cadre du FIC 2024
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 22/2024

F.I.C. - FONDS d'INTERVENTION COMMUNAL Programmation 2023-2026
Demande de subvention au Conseil Départemental
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE
INSTALLATION VMC ET POMPE A CHALEUR – ISOLATION COMBLES

Monsieur le Maire propose d'inscrire, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'installation d'une VMC et d'une pompe à chaleur à l'école de Chazelles ainsi que l'isolation des combles au programme FIC 2025.

Il présente le devis suivant :

LOGIC ENERGY

| | | |
|-------------------------|----------------|-----------------|
| Pompe à chaleur + VMC : | 29 071.00 € HT | 34 885.20 € TTC |
| Isolation des combles : | 4 920.00 € HT | 5 904.00 € TTC |

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---------------|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | Prévisions | | | Prévisions |
| | HT | TTC | | |
| Travaux | 33 991.00 € | 40 789.20 € | FIC | 13 596.40 € |
| | | | Fond de concours CCPL | 8 497.75 € |
| | | | Fonds propres | 18 695.05 € |
| TOTAUX | 33 991.00 € | 40 789.20 € | | 40 789.20 € |

Il précise qu'il convient de déposer une demande anticipée de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de demander une dotation de **13 596.40 €** au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal FIC, sur le montant des travaux (33 991 X 40 % = 13 596.40 €)
- précise que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2024,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier

DELIBERATION N° 23/2024

FONDS DE CONCOURS PLAINE LIMAGNE
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE
INSTALLATION VMC ET POMPE A CHALEUR – ISOLATION COMBLES

Monsieur le Maire propose d'également solliciter le fonds de concours mis en place par Plaine Limagne.

- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 19/02/2024,
Considérant l'avis favorable du CST en date du 12/03/2024

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35^{ème}
- de supprimer 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23/35^{ème}
- de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27/05/2024,
Le tableau des effectifs ainsi modifié est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DIVERS.

➤ **Participation citoyenne**

Une présentation publique animée par la gendarmerie devrait se tenir le 8 octobre. Une délibération sera prise par la suite.

➤ **Parc photovoltaïque Combraille Durable Enercoop**

Un élu interpelle Monsieur le Maire sur la rentabilité et le partage des profits entre la commune et les investisseurs et s'interroge sur d'éventuelles interférences magnétiques entre le parc et l'antenne relais.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'a pas investi 1 € dans ce projet et bénéficiera seulement du loyer versé par Combraille Durable tel que délibéré en 2022.

De plus, Monsieur le Maire explique s'être entretenu avec le gestionnaire de l'antenne qui indique qu'il n'y aura pas de problème d'interférence.

➤ **Réunion commémoration**

Une réunion aura lieu le 5 juin à 18h pour organiser les 80 ans de l'hommage aux fusillés d'Aubiat en partenariat avec la commune de Surat.

➤ **Commission Bien Vivre**

Les commerçants et artisans de la commune ont partagé leurs attentes lors de la dernière commission Bien Vivre.

Monsieur le maire indique sa volonté de mettre en place durant le mandat une signalétique sur les 3 villages indiquant les commerces et artisans, il indique également que la commune relaie et continuera de relayer toute information fournie par ceux-ci. Une part importante du bulletin municipal sera consacrée à la communication de leurs activités.

➤ **Tenue du bureau de vote**

Les élus s'inscrivent pour tenir le bureau de vote lors des élections européennes qui se tiendront le 09/06 de 8h à 18h.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

24/06

08/07

Table des délibérations

| N° délibération | Intitulé | Date de réception en préfecture |
|------------------------|--|--|
| N°21 | OPERATION 116 REFECTION VOIRIE RUE DU GRAND CHAMP APPROBATION DEVIS | 28/05/2024 |
| N°22 | FIC RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE INSTALLATION VMC ET POMPE A CHALEUR – ISOLATION COMBLES | 28/05/2024 |
| N°23 | FONDS DE CONCOURS PLAINE LIMAGNE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE INSTALLATION VMC ET POMPE A CHALEUR – ISOLATION COMBLES | 28/05/2024 |
| N°24 | ADHESION SERVICE COMMUN LIMAGNE NUMERIQUE | 28/05/2024 |
| N°25 | CREATION DE POSTE PERMANENT ADJOINT TEHNIQUE TERRITORIAL 20/35 ème SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT ADJOINT ADMINSTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE 35/35 ème SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 23/35 ème | 28/05/2024 |